

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1


Révision: 28.08.2015


RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise


- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit: MV CarbonClean MV4**
 - **Code du produit:** 400-0030
 - **Emploi de la substance / de la préparation** nettoyant additif pour carburant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
Motorvac, division of, CPS Products Canada Ltd.
1324 Blundell Road
Mississauga, ON, L4Y 1M5
Canada
Phone: (905) 615-8620
 - **Contact par courriel:** customerservice@motorvac.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Muta. 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques.
Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**


GHS02


GHS07


GHS08
 - **Mention d'avertissement** Danger
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)
distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités
 - **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - **Conseils de prudence**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 1)

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction.
P301+P310+P331	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange: consistant en substances dangereuses énumérées ci-dessous.· **Composants dangereux/non dangereux:**

CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Asp. Tox. 1, H304	10-<25%
CAS: 108-93-0 EINECS: 203-630-6	cyclohexanol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	2,5-<10%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-<10%
CAS: 64742-52-5 EINECS: 265-155-0	distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités Carc. 1B, H350	2,5-<10%
CAS: 112-80-1 EINECS: 204-007-1	acide oléique, pur Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1-≤2,5%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec soin à l'eau. Retirer les lentilles de contact si cela s'avère opportun et facile. Consulter un médecin si une irritation oculaire se développe ou persiste.

Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau.

Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Si conscient, donner de petites quantités d'eau à boire.

Arrêter si la victime se sent malade.

Ne pas faire vomir.

Si symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux

Provoque une irritation oculaire grave. Symptômes peuvent comprendre gêne ou douleur, excès de clignotant et déchirer la production, avec gonflement et une rougeur possible.

Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel entraînera risque sanitaire sérieux.

Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

irritant pour la peau

Indications destinées au médecin: Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pour plus d'informations, voir section 10.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un équipement complet de protection pour le feu incluant un appareil respiratoire isolant à pression positive avec protecteur du visage complet, veste, pantalons, gants et bottes. Ne pas utiliser un jet d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 3)

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Supprimer les sources d'inflammation. Utilisez un soin particulier pour éviter des charges électriques statiques. Flamme nue. Ne pas fumer.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter le contact avec les vêtements.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.

Conserver dans des récipients d'origine.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Ne pas réutiliser le contenant.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker dans un endroit frais, sec, un endroit sombre, loin des rayons directs du soleil.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 4)

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****108-93-0 cyclohexanol (2,5-<10%)**VME Valeur momentanée: 300 mg/m³, 75 ppm
Valeur à long terme: 200 mg/m³, 50 ppm**111-76-2 2-butoxyéthanol (2,5-<10%)**VME Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm
Risque de pénétration percutanée**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

· Protection des yeux:

Lunettes de protection. S'il y a un danger d'éclaboussures ou de brouillard porter des lunettes à coques latérales ou un écran facial.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****· Forme:**

Liquide

· Couleur:

Ambré

· Odeur:

Genre benzène

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:

9,3

· Changement d'état**· Point de fusion:**

Non déterminé.

· Point d'ébullition:

160 °C

· Point d'éclair

45 °C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 5)

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	240 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	0,7 Vol %
· Supérieure:	7,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	5 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	27,5 %
· Teneur en substances solides:	7,5 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Liquide et vapeurs inflammables. Peut former le mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes, étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peuvent comprendre et ne se limitent pas à: oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Oral	LD50	5103 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 6)

Dermique	LD50	4060 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	16,5 mg/l
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)
108-93-0 cyclohexanol		
Oral	LD50	2060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)
111-76-2 2-butoxyéthanol		
Oral	LD50	470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,2 mg/l (rat)
112-80-1 acide oléique, pur		
Oral	LD50	74000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
 - **Inhalation:** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
 - **Ingestion:** Irritant pour la bouche, de la gorge et de l'estomac.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Peut induire des anomalies génétiques.
 - **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
111-76-2 2-butoxyéthanol	
EC50 (48 h)	>1000 mg/L (daphnia)
LC50 (96 h) (statique)	1490 mg/l (Lepomis macrochirus)
112-80-1 acide oléique, pur	
LC50 (96 h)	205 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 7)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation****112-80-1 acide oléique, pur**

Bioaccumulation | LogPow 7,73 ((1)) (potential high)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN1993

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(solvant naphta aromatique léger (pétrole), 2-
butoxyéthanol, cyclohexanol)· **IMDG, IATA**FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha
(petroleum), light arom., 2-butoxyethanol,
cyclohexanol)· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**· **Classe**
· **Étiquette**3 (F1) Liquides inflammables.
3· **IMDG, IATA**· **Class**
· **Label**3 Liquides inflammables.
3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 8)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE), 2-BUTOXYÉTHANOL, CYCLOHEXANOL), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Prescriptions nationales:**
 - **Indications sur les restrictions de travail:**
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
Règlement (UE) n° 453/2010

Date d'émission: 28.08.2015

Numéro de version 1

Révision: 28.08.2015

Nom du produit: MV CarbonClean MV4

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Date d'émission:** 28 août 2015
- **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H340 Peut induire des anomalies génétiques.
 - H350 Peut provoquer le cancer.
- **Contact:** Engineering Department
- **Changements de Révision:** v 1.0 - original SDS release (August 28, 2015)
- **Acronymes et abréviations:**
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 - Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 - Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 - Muta. 1B: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 1B
 - Carc. 1B: Carcinogenicity, Hazard Category 1B
 - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 - Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

FR